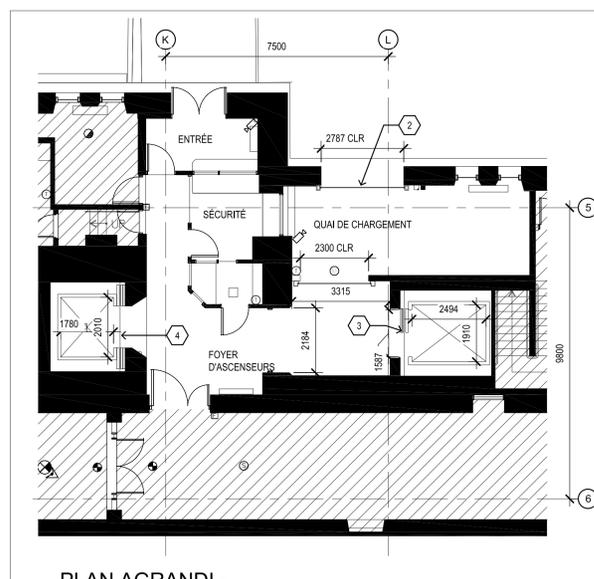
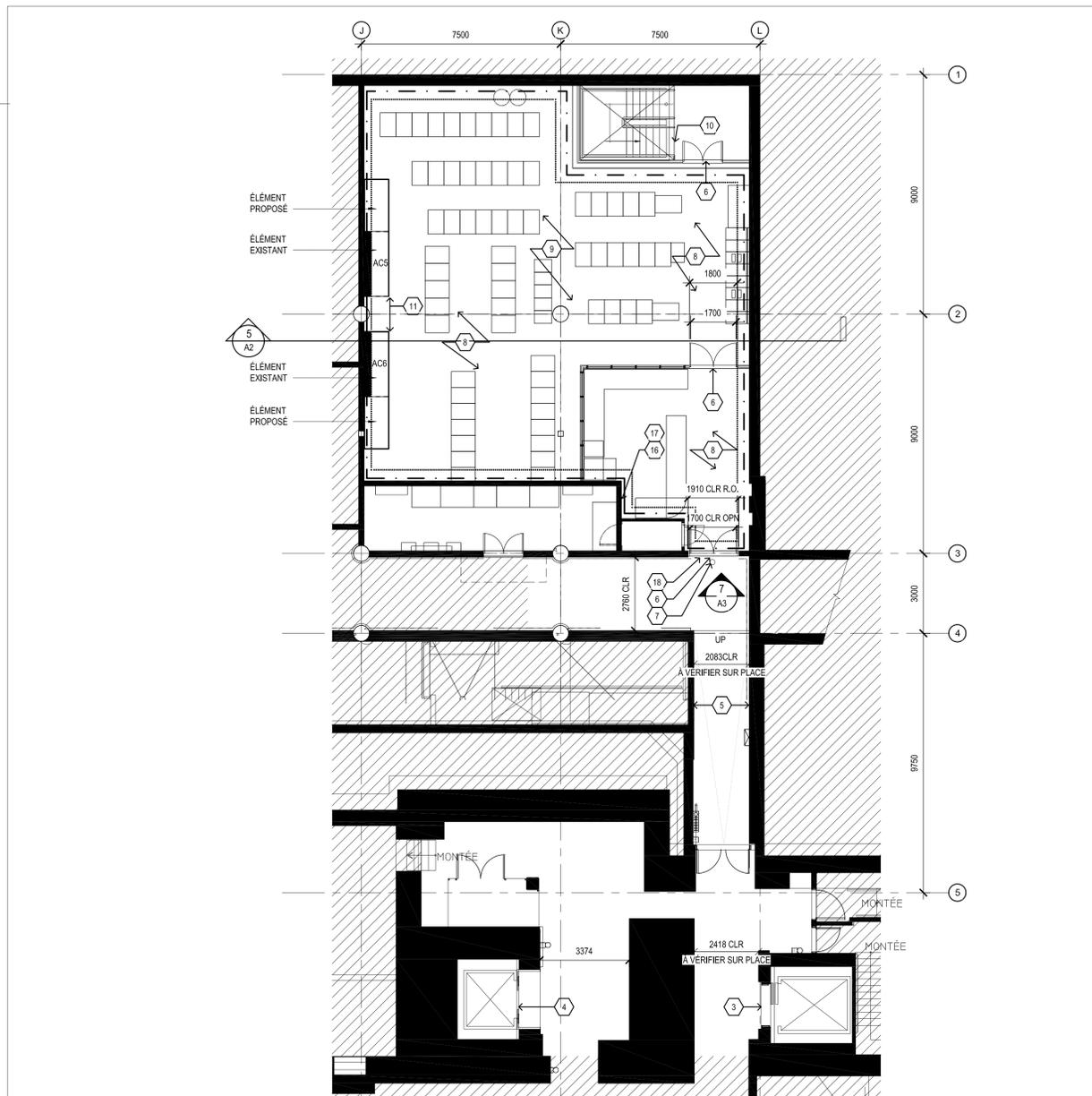


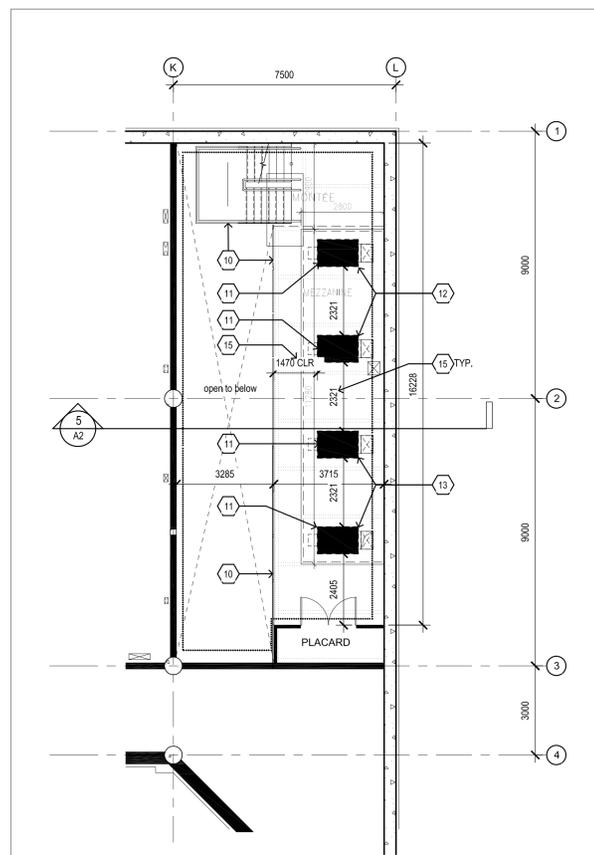
5 Coupe  
ÉCHELLE : 1 : 100



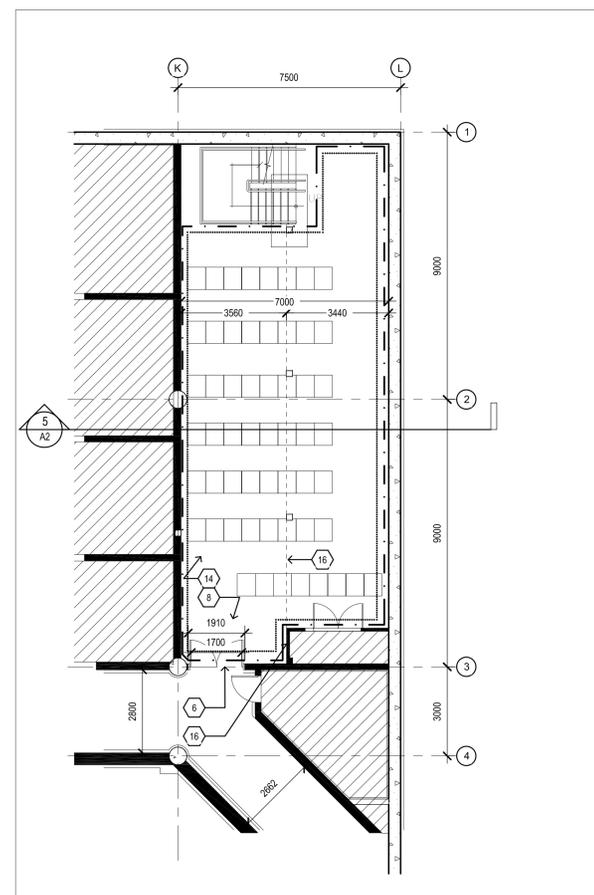
4 PLAN AGRANDI -  
REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE : 1 : 100



3 PLAN AGRANDI -  
SOUS-SOL  
ÉCHELLE : 1 : 100



2 PLAN AGRANDI -  
MEZZANINE AU  
SOUS-SOL INFÉRIEUR  
ÉCHELLE : 1 : 100



1 PLAN AGRANDI -  
SOUS-SOL INFÉRIEUR  
ÉCHELLE : 1 : 100

### NOTES GÉNÉRALES

- À LIRE CONCURRENTEMENT AVEC LES DESSINS ET LE DEVIS DU PROJET.
- RECOUVRIR ET PROTÉGER LES FINIS ET L'APPAREILLAGE EXISTANTS ET À CONSERVER.
- CENTRE DE DONNÉES, DEVANT DEMEURER À L'ÉTAT OPÉRATIONNEL ET CE, TOUT AU LONG DES TRAVAUX.
- AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE CONTRADICTION EN RAPPORT AVEC LES PLANS DIMENSIONNÉS OU AVEC D'AUTRES PARTIES DES TRAVAUX; PUIS, AJUSTER OU RÉGLER LES EMPLACEMENTS EN FONCTION DU BESOIN ET EN TENANT COMPTE DES RÉVISIONS APPORTÉES.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER LA PORTÉE DES PRÉSENTS TRAVAUX ET CE, EN RAPPORT AVEC CE QUI EST REQUIS POUR ACCOMMODER LA NOUVELLE CONSTRUCTION.
- À LIRE CONCURRENTEMENT AVEC LE DEVIS ET LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR, SE REPORTER À LA MÉCANIQUE ET À L'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.
- SE REPORTER AUX DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES ÉLÉMENTS EXISTANTS SUIVANTS: APPAREILLAGES, SERVICES, DISPOSITIFS, LUMINAIRES ET ANSIS DE SUITE, RAPÉCER ET (OU) RÉPARER ET REMETTRE À NEUF TOUS LES MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS ENDOMMAGÉS PAR SUITE DE L'ENLEVEMENT D'ARTICLES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ.
- SIGNALER IMMÉDIATEMENT AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE TOUTE DÉCOUVERTE MATTENDUE DE MATÉRIAU QUI POURRAIT RENFERMER DE L'AMIANTE, INTERROMPRE LES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE EN CAUSE ET CE, JUSQU'À CE QUE LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AUTORISÉ LA REPRISE DES TRAVAUX, TOUS LES TRAVAUX DE RAMASSAGE, D'ENLEVEMENT ET DE SUPPRESSION DE L'AMIANTE DEVONT ÊTRE STRICTEMENT CONFORMES AUX EXIGENCES DU RÈGLEMENT 68-09 DU MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO. SE REPORTER À L'ENQUÊTE SUR LES SUBSTANCES DESIGNÉES ANSI QU'ÀUX PROCÉDURES D'ENLEVEMENT DE L'AMIANTE.
- DANS LA PLUS GRANDE MESURE POSSIBLE, MINIMISER L'ENDOMMAGEMENT DES SURFACES ADJACENTES ET CE, DURANT TOUTES LES PHASES DES TRAVAUX.
- RÉALISER TOUS LES TRAVAUX DE COUPAGE ET DE RAPAÇAGE EN VUE DE LA RÉCEPTION DE TRAVAUX ET FINIS NEUFS.
- PROTÉGER LES PRÉSENTS TRAVAUX, LES TRAVAUX D'AUTRES TIÈRES ET LES STRUCTURES ADJACENTES CONTRE TOUT ENDOMMAGEMENT AU COURS DES OUVRAGES DE DÉMOLITION ET DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX NEUFS.
- LES MATÉRIAUX EXISTANTS QUI DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET QUI SE DOIVENT ÊTRE RÉUTILISÉS DANS LES PRÉSENTS TRAVAUX DEVONT ÊTRE SOIGNÉMENT ENLEVÉS ET ENTREPOSÉS PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR ET PROTÉGÉS DE FAÇON APPROPRIÉE.
- RAPÉCER ET RÉPARER TOUT OUVRAGE D'INFONCTIONNEMENT ENLEVÉ AU COURS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DES OUVRAGES RAPÉCÉS OU RÉPARÉS DEVA CORRESPONDRE À L'EXISTANTE.
- AUCUN OUVRAGE DE COUPAGE, DE CAROTTAGE, DE FORAGE OU DU GENRE ET À L'EMPLACEMENT DES COLONNES, PLANCHERS, MURS OU TOUT DE LA STRUCTURE NE SERA TOLÉRÉ SANS LA PERMISSION ÉCRITE ET ANTERIEURE DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. EN OUTRE, IL SE PEUT QUE LE TOUT NECESSITE UNE RÉVISION OU UN EXAMEN DE LA PART DE L'INGÉNIEUR EN CHARPENTE DU BÂTIMENT DE BASE. LES TRAVAUX DE COUPAGE ET DE CAROTTAGE NE POURRONT PAS ÊTRE RÉALISÉS SANS D'ABORD FAIRE SCANNER LE TOUT PAR UN ENTREPRENEUR QUALIFIÉ.
- MAINTENIR LES SERVICES DU BÂTIMENT À L'ÉTAT OPÉRATIONNEL ET CE, COMPTE TENU DES SYSTÈMES DE TRANSMISSION DE DONNÉES, DE COMMUNICATION PHONIQUE ET D'ALARME, S'ASSURER QUE CES SERVICES NE SOIENT ASSUJETTIS À AUCUNE INTERRUPTION AU COURS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVA DE RAPÉCER, DE RÉPARER ET DE REMETTRE À NEUF TOUTES LES SURFACES ENDOMMAGÉES PAR SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE D'OUVRAGES DE DÉMOLITION ET DES OUVRAGES SE RATTACHANT À DES DOMMAGES EXISTANTS.
- IGNIFUGER TOUTES LES PÉNÉTRATIONS À L'EMPLACEMENT DE CLOISONS ET DE DALLES DE PLANCHER COTÉES ET CE, SELON L'ASSEMBLAGE PERTINENT DES U.L.C. SE REPORTER À L'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS ET GROSSEURS DES NOUVEAUX CONDUITS ET PRÉVOIR DES OUVRAGES D'ÉCLAIRAGE À COTE DE RÉSISTANCE À FEU. EN OUTRE, ELLES NE DEVONT PAS VARIER PAR PLUS DE 13 mm SANS LE CONUMENT ÉCRIT DE L'ARCHITECTE.
- TOUTES LES CLOISONS D'INTÉRIEUR, TOUTES LES PÉNÉTRATIONS ET TOUTES LES AUTRES OUVERTURES DANS LA COQUILLE DU BÂTIMENT DEVRONT ÊTRE IMPÉRIABLEMENT GARDES OU AMÉNAGÉES AVEC DES QUANTITÉS ASSORTIES.
- RAPÉCER ET RÉPARER LES MURS EXISTANTS ET CE, À TITRE PRÉPARATIF POUR LA RÉALISATION DES NOUVEAUX FINIS MURAUX.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS DE TOUTES LES CLOISONS DEVONT ÊTRE ÉTABLIES DEPUIS LA FAÇADE DU FINI JUSQU'À LA FAÇADE DU FINI. TOUTES LES DIMENSIONS PORTANT LA MARQUE « CLEAR » OU « NETTE » DEVONT ÊTRE RESPECTÉES; EN OUTRE, L'ON SE DEVA DE TENIR COMPTE DE L'ÉPAISSEUR DE TOUTES LES NOUVEAUX FINIS MURAUX, TOUTES LES DIMENSIONS PORTANT LA MARQUE « CLEAR » OU « NETTE » DEVONT ÊTRE MAINTENUES DE FAÇON PRÉCISE. EN OUTRE, ELLES NE DEVONT PAS VARIER PAR PLUS DE 13 mm SANS LE CONUMENT ÉCRIT DE L'ARCHITECTE.
- GARDER À L'ÉTAT TOUT À FAIT PROPRIÉTE DU CENTRE DE DONNÉES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE LA NORME 14644 (CLASSE B) DE L'ISO. PRÉSENTER UN PLAN DE PROTECTION ET DE PROPRIÉTÉ À CE SUJET. LEQUEL PLAN SE DEVA D'ÊTRE FONDÉ SUR LES PRÉSCRIPTIONS PERTINENTES DE LA NORME SUSMENTIONNÉE.
- IL S'AVÈRE STRUCTURELLEMENT ACCEPTABLE D'UTILISER LE PLANCHER D'ACCÈS SURÉLEVÉ POUR DÉPLACER LES ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR JUSQU'A LEURS POINTS DÉFINITIFS. DU CONTRE-PLAQUE DE 19 mm D'ÉPAISSEUR DEVRA ÊTRE PLACÉ LE LONG DU SENTIER DOIVANT ÊTRE EMPLOYÉ POUR LA MARQUE « CLEAR » OU « NETTE » DEVANT ÊTRE RESPECTÉES; EN OUTRE, L'ON SE DEVA DE PROTÉGER LE REVÊTEMENT DE SOL ET DE DISTRIBUER LE POIDS DE FAÇON UNIFORME. PLUSIEURS ROULEAUX (CHARIOTS MOBILES) DEVRAIENT ÊTRE UTILISÉS LE LONG DE LA LONGUEUR DES ÉLÉMENTS ET CE, AFIN DE DISTRIBUER LE POIDS DESOITS ÉLÉMENTS. L'ON RECOMMANDÉ L'EMPLOI DE CHARIOTS D'AU MOINS 1000 kg DE LONGUEUR DANS LE CAS DE L'ÉLÉMENT DE CLIMATISATION D'AIR LE PLUS PRÉSENT (35 TONNES) ET EN CONTACT RAPPROCHÉ D'UN/AUTRE. CETTE MESURE ASSURERA LA DISTRIBUTION DE LA CHARGE DE FAÇON UNIFORME LE LONG DU LÉMENT ET CE, ADESSUS DU REVÊTEMENT DE SOL D'ACCÈS.
- DU POINT DE VUE STRUCTUREL, L'ON POURRA UTILISER LA STRUCTURE EXISTANTE EN ACIER POUR HISSER LES PLUS PETITS ÉLÉMENTS VERS LE HAUT ET CE, JUSQU'AU NIVEAU DE LA MEZZANINE.
- LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE SCANNÉS À L'INSTALLATION DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE ET CE, AVANT LEUR EXPÉDITION OU LEUR UTILISATION SUR PLACE. SE REPORTER À LA SECTION DE DIVIS 01 35 16 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS À CE SUJET.

### LÉGENDE DU PLAN

- ZONE NON INCLUSE AU CONTRAIT (N.I.C.)
- CLOISON EXISTANTE
- STRUCTURE EXISTANTE EN BÉTON
- EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE L'ÉLÉMENT EXISTANT DE CLIMATISATION D'AIR À ENLEVER ET (OU) DU NOUVEL ÉLÉMENT À MONTER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS. RAPÉCER ET RÉPARER LES PÉNÉTRATIONS DANS LES SÉPARATIONS DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES. ICI, IL S'AGIT DE DÉTAILS NON PRÉSENTÉS À L'ÉCHELLE.
- DÉLIMITATION DU PLANCHER D'ACCÈS, À PROTÉGER AU COURS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, COORDONNER LA PORTÉE DES OUVRAGES EXISTANTS DE PROTECTION ET LA GROSSEUR DES ÉLÉMENTS ANSI QUE LA ROUTE D'ACCÈS JUSQU'À L'EMPLACEMENT DÉFINITIF DE L'ÉLÉMENT À L'ÉTAT MONTÉ.
- MAINTENIR LA PORTÉE DU CENTRE DE DONNÉES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES PERTINENTES DE LA NORME 14644 (CLASSIFICATION B) DE L'ISO.

### LÉGENDE - NOTE CLÉ

- ACCÈS AU SITE, STATIONNEMENT ET QUAI DE CHARGEMENT OU EMBARCADEUR. AUCUNE PLACE DE STATIONNEMENT NE SERA PRÉVUE SUR PLACE. L'ACCÈS AU QUAI DE CHARGEMENT DEVA LIMITER À TRENTE (30) MINUTES LA CHARGE.
- VOIES D'ACCÈS POUR LE MATÉRIEL, L'APPAREILLAGE ET LES PERSONNES, VIA LE QUAI DE CHARGEMENT EXISTANT ET SÉCURISÉ.
- MONTÉ-CHARGE EXISTANT N° 1, AUX FINS D'ACCÈS AUX NIVEAUX DU SOUS-SOL ET DU SOUS-SOL INFÉRIEUR, DIMENSIONS DE LA CABINE DU MONTÉ-CHARGE. À VÉRIFIER SUR PLACE.
- L'UTILISATION DU MONTÉ-CHARGE EXISTANT N° 2 NEST PAS PERMIS.
- RAMPE EXISTANTE.
- PORTE EXISTANTE. VÉRIFIER SUR PLACE LA LARGEUR ET LA HAUTEUR NETTES DE DÉGAGEMENT.
- BOLLARD EXISTANT. AU BESOIN EN RAPPORT AVEC L'EXPÉDITION DE LA MARCHANDISE ET DES MATÉRIAUX, ENLEVER, ENTREPOSER ET PROTÉGER LE BOLLARD D'AU SUJET ET CE, SELON LES DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- PROTÉGER LE REVÊTEMENT DE SOL EXISTANT DE LA ZONE D'ACCÈS ET CE, AU COURS DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE CLIMATISATION D'AIR ET DE MONTAGE DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR. VOIR LA NOTE GÉNÉRALE N° 22) AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'OUVRAGES DE PROTECTION.
- PROTÉGER LES SUPPORTS EXISTANTS D'INSTALLATIONS DE TRANSMISSION DE DONNÉES ET CE, AU COURS DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE CLIMATISATION D'AIR ET DE MONTAGE DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR. SELON LES INDICATIONS DU PLAN DES OUVRAGES DE PROTECTION DU CENTRE DE TRANSMISSION DE DONNÉES, PROPRIÉTÉ DU CENTRE DE TRANSMISSION DE DONNÉES, SELON LA NORME ISO 14644 (CLASSE B).
- MAN-COURANTE ET GARDE-CORPS EXISTANTS ET EN MÉTAL PEINT. AU BESOIN EN RAPPORT AVEC L'EXPÉDITION DE L'APPAREILLAGE ET DES MATÉRIAUX, ENLEVER, ENTREPOSER ET PROTÉGER LA MAN-COURANTE EXISTANTE EN LIEU SÛR ET CE, SELON LES DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES ET (OU) PRÉVOIR L'APPAREILLAGE REQUIS ET CE, ALORS QUE LES MAN-COURANTE ET GARDE-CORPS SONT ENLEVÉS.
- EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE L'ÉLÉMENT EXISTANT DE CLIMATISATION D'AIR À ENLEVER ET DU NOUVEL ÉLÉMENT À MONTER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- RAPÉCER ET RÉPARER L'OUVRAGE D'HYDROISOLAGE ET (OU) LE PRODUIT DE SURFACAGE DE CIRCULATION ET LE REVÊTEMENT DE SOL EN CONTINU ET CE, À L'EMPLACEMENT DES OUVRAGES ENLEVÉS BÂTS DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET DE SUPPORT. ASSORTIR LA COULEUR DE LA FINITION À CELLE DE L'OUVRAGE EXISTANT. SE REPORTER AUX DÉTAILS DE LA FEUILLE A3 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS DE BORDURES DE PÉNÉTRATIONS ET DE PRÉFABRICATIONS DE REVÊTEMENT DE SOL D'ACCÈS.
- ENLEVER, COUPER ET (OU) MODIFIER LE CARRELAGE DE PLANCHER D'ACCÈS EN TENANT COMPTE DE LA PORTÉE DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS. IL Y AURA UN IMPACT SUR ENVIRON SEIZE (16) CARREAUX DE 610 mm SUR 610 mm ET CE, EN RAPPORT AVEC LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS. SE REPORTER À LA FEUILLE A3 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- RAPÉCER ET RÉPARER LE PRODUIT DE SURFACAGE DE CIRCULATION DE TYPE HYDROFUGUE ET D'APPLICATION LIQUIDE. SE REPORTER À LA FEUILLE A3 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- LE REMPLACEMENT RECOMMANDÉ DES ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR 1 ET 2 DEVA SE FAIRE À PARTIR DE L'ESCALIER EXISTANT ET CE, VERS LE HAUT ET JUSQU'AU NIVEAU DU SOUS-SOL.
- LE REMPLACEMENT RECOMMANDÉ DES ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR 3 ET 4 DEVA SE FAIRE À PARTIR DU NIVEAU DU SOUS-SOL INFÉRIEUR EN DESSOUS.
- DÉLIMITATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE DE MOBILISATION ET (OU) DE HISSAGE POUR LES ÉLÉMENTS DE HISSAGE JUSQU'AU NIVEAU DE LA MEZZANINE DE SOUS-SOL INFÉRIEUR AU-DESSUS.
- MAINTENIR LES DÉGAGEMENTS EXISTANTS ET CE, AUX FINS D'ACCÈS ET D'ENTRETIEN DE L'APPAREILLAGE NEUF ET EXISTANT. COORDONNER LE TOUT EN RAPPORT AVEC LES EMPLACEMENTS ET LES EXIGENCES D'ENTRETIEN COURANT DU NOUVEL APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE.
- PANNEAU EXISTANT DE DÉTECTION DE FUITES. SE REPORTER AUX DESSINS D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS DES ARTICLES À ENLEVER. RAPÉCER ET RÉPARER L'OUVRAGE EXISTANT À CONSERVER ET REMETTRE LE TOUT À NEUF ET CE, AUX FINS D'ACCEPTATION DES NOUVEAUX TRAVAUX.
- NOUVEAU PANNEAU DE DÉTECTION DE FUITES. PAR LES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ÉLECTRICITÉ, SE REPORTER À L'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- OUVERTURE DE 1 000 mm SUR 500 mm DANS LE MUR EXISTANT EN BLOCS. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS. MÉNAGER UNE OUVERTURE DANS LE MUR EN BLOCS AU-DESSUS DE LA PORTE ET AU NIVEAU DU PLAFOND ET CE, AFIN D'ACCOMMODER LES NOUVEAUX CONDUITS ET REGISTRES DE MÉCANIQUE ET LA COUPE DE L'ÉLECTRICITÉ ET LA COUPE DE L'ÉCLAIRAGE. VÉRIFIER LA PORTÉE DU LINTEAU ET DU PLAFOND SUR PLACE ET PROTÉGER LE MUR EN BLOCS AU COURS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. LA PORTE DOIT DEMEURER ACCESSIBLE ET UTILISABLE ET CE, TOUT AU LONG DES TRAVAUX. COORDONNER LE SERVICE DE SURVEILLANCE INCENDIE EN FONCTION DU BESOIN. SE REPORTER AU DETAIL, T.A.

**HOK ARCHITECTS**  
205 Catherine Street, Suite 103  
Ottawa, ON, Canada K2P 1C1  
www.hok.com

**GOODKEY WEEDMARK**  
1688 Woodward Drive  
Ottawa, ON, Canada K2C 3R8  
www.gwval.com

Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps que la date ainsi que la signature et le sceau de l'architecte ou de l'ingénieur n'auront pas été apposés sur ce dernier.



L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à le représentant de ministère de toute contradiction.

Document	Date	Description
1	2017/04/06	Document à 25%, à faire réviser.
2	2017/04/26	Document à 50%, à faire réviser.
3	2017/05/11	Document à 50%, à faire réviser.
4	2017/06/13	Document à 99%, à faire réviser.
5	2017/07/10	Document de coordination
6	2017/07/14	Document de soumission
7	2017/08/01	Document de soumission

A	celui no. n° du dessin
B	location drawing no. sur dessin n°
C	drawing no. dessin n°

project **REMPLACEMENT D'ÉLÉMENTS DE CLIMATISATION D'AIR ET DU SYSTÈME DE DÉTECTION DE FUITES** project  
OTTAWA (ONTARIO)

drawing **PLANS AGRANDIS ET COUPE** dessin

Designed By	CK	Conçu par
Date	2017/09/01	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	CK	Dessiné par
Date	2017/09/01	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	JDS	Examiné par
Date	2017/09/01	(aaaa/mm/jj)
Approved By		Approuvé par
Date		(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission
Project Manager	Administrateur de projets	
Project no.	R.010219.020	N° du projet
Drawing no.	<b>A2</b>	N° du dessin